



Visite du Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé des Comptes publics

Depuis des semaines, dans tous les médias, les membres du gouvernement se répandent sur le supposé gouffre financier de notre système de retraite et les dangers que celui-ci représenterait dans le but de justifier une réforme aussi injuste que brutale.

Or, cette campagne est contredite par de nombreux indicateurs économiques. Elle est battue en brèche quand, contrairement aux libéraux, on accepte d'actionner certains leviers politiques. C'est notamment le cas de la Fonction publique.

Depuis plusieurs mois, nos OS militent en faveur d'une augmentation généralisée de la valeur du point d'indice, de créations massives d'emplois et d'une réduction du temps de travail.

Ces revendications correspondent à autant de mesures de justice sociale et d'amélioration du service public. En parallèle, elles auraient un effet bénéfique sur le financement de nos retraites.

Le contrôle fiscal est un maillon essentiel de la justice fiscale et de rétablissement des comptes publics. Or, il est loin de disposer des moyens suffisants pour jouer son rôle.

L'évasion et la fraude fiscales représentent respectivement de 60 à 80 et de 40 à 60 Mds d'€ de recettes fiscales perdues chaque année en France - dont 20 à 25 Mds rien que pour la TVA - pour un déficit budgétaire de 160,9 Mds d'€ en 2021.

Or, les services de contrôle subissent de plein fouet les dérives libérales des gouvernements successifs.

La politique fiscale du président Macron c'est, rappelons-le :

- la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) emportant la fin des contrôles corrélés revenus/patrimoine,
- l'instauration de la « flat tax » (prélèvement forfaitaire à taux fixe) permettant aux plus riches d'éviter la progressivité de l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers,

- l'impôt sur les sociétés ramené à 25 % et qui pourrait baisser encore,
- une nouvelle opération « repentis fiscaux » pour les grandes entreprises,
- la fin de l'« Exit Tax », qui imposait à juste titre certains revenus latents générés en France des exilés fiscaux.

Toutes ces mesures ont prétendument été prises pour réduire l'exil fiscal et favoriser le consentement à l'impôt des plus fortunés, mais nous sommes bien placés pour vous dire que c'est l'iniquité devant l'impôt, l'absence de régulation de marché, la concurrence domestique et internationale faussée et le manque de coopération entre Etats qui favorisent la fraude fiscale et les paradis fiscaux, et détériorent le civisme fiscal de nos compatriotes.

Depuis 2010, notre administration a perdu plus de 25 000 emplois dont 5 000 rien que dans les services de contrôle, soit près d'un tiers de leurs effectifs. Ces services subissent de perpétuelles réorganisations avec pour seul objectif la baisse des effectifs et un allègement des contrôles, qui au final ne profitent qu'aux fraudeurs.

Ces suppressions de postes seraient en partie justifiées par les gains de productivité, au demeurant non étayés et non documentés par l'administration, liés au développement de l'Intelligence Artificielle, et du Data Mining : outre des résultats plus que mitigés dans des domaines tels que le foncier innovant, dans le domaine du contrôle fiscal la Data Science, sensément à l'origine de 45% des contrôles, n'a pourtant permis de réaliser que 9% des 13,4M d'Euros de rehaussements notifiés en 2021.

Dans certains départements, les pôles de contrôle sont purement et simplement dissous. Certains agents sont transférés vers les brigades de vérification (BDV) qui ne peuvent absorber l'ensemble des effectifs, tandis que les autres sont renvoyés vers d'autres missions.

Pour la CGT Finances publiques, Solidaires Finances Publiques et la CFDT Finances Publiques, l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale passe par un renforcement des moyens humains, budgétaires et techniques de l'ensemble des missions opérant de près ou de loin dans la chaîne du contrôle, à savoir l'accueil, l'assiette, l'expertise, les services de contrôle à proprement dit et le recouvrement. Cette efficacité ne pourra également être atteinte sans un renforcement des moyens de la justice et son réseau (JIRS, PNF, Parquet). La coordination et l'échange de données entre nos administrations participent activement à l'amélioration de la lutte contre la fraude fiscale.

Les missions dévolues à la DNEF sont au cœur de la lutte contre la fraude. Comme vous avez pu le constater l'engagement et le professionnalisme des agents de la DNEF en sont un atout indéniable. Toutefois tous les ans, notre Direction connaît des suppressions ou des transformations d'emplois ainsi qu'une perte de sens dans nos missions, notamment liée à des injonctions contradictoires sur les axes d'investigations ou sur la sélectivité des dossiers en matière d'enquêtes, de programmation et de contrôle.

Par ailleurs, si nos organisations peuvent saluer la mise en place de services tels que le SEJF, la création d'une 4^{ème} Brigade d'Intervention Rapide à la DNEF, et plus globalement les dispositifs de Lutte contre la Fraude, ceux-ci ne doivent pas servir de paravent ou de village Potemkine pour masquer les carences d'un contrôle fiscal n'investissant plus certaines zones grises de la fraude: interrogations sur la prise en charge des défaillances déclaratives par des services de gestion dépeuplés, sur le traitement fiscal des structures éphémères, sur le devenir des articles 40 transmis à la justice...

Les mesures d'évitement de la fraude doivent être valorisées, à l'instar des suspensions de numéro de TVA.

Les agents doivent avoir accès à tous les applicatifs et bases de données utiles pour lutter contre la fraude. Cette lutte ne doit pas se concentrer uniquement sur les grosses affaires, et pas seulement à l'aune du recouvrement: toutes les fraudes doivent être combattues pour préserver le vivre ensemble de notre société.

Ce faisant, la CGT Finances publiques, Solidaires Finances Publiques et la CFDT Finances Publiques rappellent à nouveau que la violence grandissante envers les fonctionnaires se nourrit aussi de la portée des propos des responsables politiques.

Toutes les atteintes au consentement à l'impôt par des attaques délétères et continuelles, par le fonctionnaire « bashing », ou l'assimilation d'un fonctionnaire à un simple coût budgétaire, participent du dénigrement qui décomplexé et cautionne les actes de violence inadmissibles que les fonctionnaires subissent tous les jours.

En fin, ce mois de Mars s'annonce rouge pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires avec une prévision de près de 7% d'inflation, dès lors, la revalorisation du point d'indice de juillet 2022 est largement insuffisante. Nous réclamons le rattrapage de la perte cumulée de valeur du point d'indice dans le cadre d'un plan pluriannuel et son indexation sur l'évolution réelle du coût de la vie. De plus, les collègues se déplaçant pour leurs missions d'intérêt public ne devraient pas à y être de leur poche !